

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°23/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix-neuf novembre deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : vingt-six novembre deux mille vingt et un

Le **03 DEC. 2021****Membres présents :**

M. Éric PICARD, Président,

M. Rémi ANDRÉ, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, M^{me} Régine DOUSSIÈRE, M. Noël LAFOURCADE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, M^{me} Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, M. Bernard SCHEUER, M^{me} Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**M. Quentin GIRY (ONF), M^{le} Charlène CANNES-MUZEAU, M. Lionel FABRE, M. Pierre-Etienne VIGUIER, M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Bureau du courrier

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Mutualisation pour la création et l'utilisation d'une maquette de bassin versant

Une maquette interactive à destination du grand public et des scolaires, simulant le fonctionnement d'un bassin versant et reproduisant les effets des crues et inondations a été créée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont dans le cadre du PAPI d'intention qu'il porte.

Cette maquette a été conçue selon un cahier des charges concerté entre les syndicats de rivière limitrophes (*Viaur, Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, Lot-Dourdou*) et le CPIE du Rouergue, en vue d'une mutualisation de son utilisation, moyennant une participation à l'autofinancement de cet outil pédagogique (d'un montant de 424 € par structure).

Cette mutualisation est cadrée par une proposition de convention multipartite.

Ainsi, il convient :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour la création et l'utilisation d'une maquette pédagogique sur le risque « inondation »,
- d'autoriser la dépense inhérente à la participation du SMLD pour cette opération.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour la création et l'utilisation d'une maquette pédagogique sur le risque « inondation »,
- **AUTORISE** la dépense inhérente à la participation du SMLD pour cette opération.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe : *E.P.*

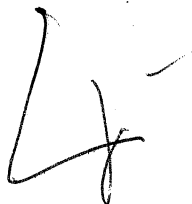
page n° - 40 -

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 03 décembre 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 03 décembre 2021

Le Président,

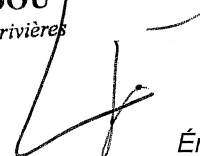
Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 DEC. 2021**

Bureau du courrier